

DECLARATION LIMINAIRE DU SNE-FSU

Comité technique – 21 septembre 2021

Monsieur le président, chers chères collègues,

Le Sne-FSU est content de constater l'effectivité du lancement de l'enquête psychosociale auprès du personnel et d'avoir trouvé ensemble une synergie positive pour la réaliser, on attend maintenant les résultats avec impatience pour étudier ensemble les mesures d'amélioration à mettre en œuvre pour l'ensemble de l'établissement et ses agents.

En parallèle de cette enquête, un bilan de fonctionnement de l'établissement à 18 mois doit être réalisé, mais le document que vous nous fournissez est lacunaire. Vous auriez pu faire l'effort de nous fournir quelques chiffres, telle que l'évolution de la répartition des personnels et leur flux, les avis et propositions émis par les instances, l'évolution du fonctionnement des services (fonctions supports, PNM, ...), etc... Ce document devrait constituer une ébauche de bilan social faisant apparaître les difficultés de mise en œuvre et les projets qui ont aboutis, mais ce n'est pas le cas. Vous faites le choix de faire apparaître quelques sujets sans aucune concertation ni association future des organisations syndicales.

Malheureusement, force est de constater que de nombreux problèmes de dysfonctionnement perdurent, notamment dans les services, mais également au niveau du fonctionnement de l'association des personnels (ASSOFB) en charge de l'action sociale. Vous la rencontrez demain pour évoquer les budgets 2021 et 2022 mais aurez-vous la curiosité de chercher à comprendre les dissonances qui impactent les élus et conséquemment les personnels de cette association qui n'a toujours pas de règlement intérieur. Une consultation de tout le personnel de l'OFB et un audit externe de la structure est selon nous nécessaire pour apaiser les difficultés rencontrées et repartir sur de bonnes bases.

Concernant le comité technique, nous commencerons par la convocation faite par un adjoint de la DRH en votre nom, au lieu du directeur général, comme le prévoit les textes. Même si celui-ci peut vous déléguer cette fonction, ce n'est qu'au regard de contraintes ponctuelles et pas de manière permanente, cette délégation devant être mentionnée systématiquement dans les procès-verbaux des séances. Ce qui n'est pas le cas.

Le Sne-FSU a bien compris que le dialogue social relève maintenant pleinement du DGDR et non du Directeur général suite aux déclarations faites par Pierre Dubreuil lors de la rencontre avec la secrétaire d'état.

Seulement, il ne peut y avoir de dialogue effectif si les règles de ce dialogue sont bafouées. Le Sne-FSU rappelle une énième fois que les questions entrant dans la compétence des comités techniques dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont inscrites à cet ordre du jour pour avis et non encore une fois pour simple information.

De même, le résultat des votes n'est favorable ou défavorable que si la majorité des membres, c'est à dire six personnes, se sont prononcées dans ce sens. Sinon l'avis est réputé donné et le comité technique consulté.

Encore une fois, nous n'avons toujours pas de rendu à cette séance des suites données à nos propositions et avis alors qu'ils doivent être fournis à chaque membre du CT par écrit sous deux mois. Il ne faut donc pas s'étonner que les organisations syndicales ne reçoivent pas les circulaires et instructions qui sont diffusées dans l'établissement, alors qu'elles sont pourtant mentionnées comme destinataires en page de garde de ces textes.

Le Sne-FSU vous rappelle également qu'un sujet à l'ordre du jour du dernier CT a fait l'objet d'un report de votre part et qu'il n'est plus évoqué aujourd'hui. Il s'agit du problème des jours fériés le samedi, pour les agents dont le service est soumis à une continuité de travail 7 jours sur 7, lorsque ce jour n'est pas travaillé. Nous exigeons de pouvoir en discuter ce jour, pour émettre un avis conformément à nos prérogatives et vous demandons de le rajouter ceans à l'ordre du jour.

Le Sne-FSU souhaite également avoir connaissance des modalités de mise en œuvre du CIA auprès des corps de l'environnement cette année et du projet de suppression de la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Massereau-Migron qui n'est pas passé en comité technique. En espérant obtenir enfin des réponses, nous vous remercions de votre écoute.